Rapport de la Commission académique session 2026

1. La commission
1.1 Organisation générale
1.2 Principes d'harmonisation retenus par examens
1.3 Liste académique d'APSA (Baccalauréat général et technologique)
2. Résultats académiques de la session (Baccalauréat général, technologique et professionnel)
2.1 Enseignement commun : Harmonisations réalisées
2.2 Réflexions sur les résultats de cette année
2.3 Enseignement optionnel
2.4 Enseignement de spécialité EPPCS
3. Résultats académiques de la session (CAP)
3.1 Harmonisations réalisées
3.2 Réflexions sur les résultats de cette année
4. Résultats de l'évaluation ponctuelle : candidats individuels ou bénéficiaires
5. Réflexions et préconisations pour la session 2027

1. La commission

La CAHPN, Commission Académique d'Harmonisation et de Proposition des Notes en EPS, est constituée et présidée par les IA-IPR EPS qui représentent Madame la Rectrice de l'académie de Lille, Madame Sophie Béjean. Elle est pilotée par l'ensemble du groupe des IA-IPR EPS de l'académie de Lille et plus particulièrement pour le groupe EPS :

- Messieurs Frédérick Maïk et Gwenaël Pascal pour les examens certificatifs de l'ensemble commun en voie Générale et Technologique et en voie Professionnelle, en voie scolaire ou en apprentissage, les examens certificatifs « Éducation nationale » des ministères de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire, et des affaires étrangères (ZENOS) ;
- Monsieur Guillaume Engrand pour l'enseignement optionnel ;
- Messieurs Gwenaël Pascal et Guillaume Engrand pour l'enseignement de spécialité EPPCS ;
- Madame Zohra Ridou et Monsieur Ghislain Garcia pour la question de l'enseignement de spécialité Arts-danse et des élèves ESHN ;
- Madame Delphine Plancq pour les formations en secteur sportif et certificat de spécialisation en voie professionnelle.

Les circulaires en voies générale et technologique ainsi qu'en voie professionnelle reprécisent et réaffirment l'importance de la CAHPN, sa composition, les attributions et les rôles indispensables qu'endossent les membres de cette commission. Ils sont notamment régulièrement sollicités pour éclairer le point de vue de l'inspection sur le dossier de l'évaluation certificative et sur sa mise en œuvre. Ils sont les relais de l'Inspection en matière d'examens et incarnent la mission d'accompagnement pédagogique des chefs d'établissement et des équipes au-delà de sa mission de vérification de la conformité des examens.

L'ensemble des missions de la CAHPN ne pourraient être atteintes sans un travail en coordination avec le DEC de l'académie de Lille. L'inspection tient donc à remercier particulièrement Madame Thirion, Cheffe du DEC, ainsi que l'ensemble de ses personnels pour leur engagement, leur disponibilité au quotidien et à chaque étape de l'année d'examens.

1.1 Organisation générale

La commission se compose en 2026 de trois sous-commissions :

- La sous-commission voie Générale et Technologique composée de 24 membres dont celui en charge des établissements du ministère de de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire et celui en charge de la ZENOS ;
- La sous-commission voie Professionnelle composée de 27 membres ;
- La sous-commission des chefs de centre pour les examens ponctuels, composée de 13 membres.

SOUS-COMMISSION GT DE LA CAHPN

Composition par bassin

BASSINS	NOM ET PRÉNOM
1 - Lille Centre / 3 - Lille Est	• FASQUELLE Arnaud • PELTIER Pierre • AUGUGLIORO Audrey
2 - Lille Ouest	• DEBEUGNY David
4 - Roubaix-Tourcoing	• LAMOURET Hugues • LEGER Quentin
5 - DUNKERQUE-FLANDRE	• BUCHMAN Juliette
6 - DOUAISIS	• CHOMBART Karine
7 - VALENCIENNOIS	• SERGENT Sophie • VERHAEGHE David
8 - SAMBRE-AVESNOIS	• PLOMION Philippe • FAMCHON Elodie
9 - CAMBRESIS	• DITTE Antoine • LEFEBVRE Nicolas
10 - ARTOIS-TERNOIS	• WIDEHEN Marion
11 - LENS-HENIN-LIEVIN	• GELOEN Jean-Charles • FERE Julien
12 - BETHUNE-BRUAY	• BUCHET Olivier • HENIN Thierry
13 - AUDOMAROIS-CALAISIS	• WAWRZYNOWSKI Hervé • BOUTOILLE Adrien
14 - BOULOGNE-MONTREUIL	• SOTO Carole
ZENOS	• VAULOUP Vincent
Agriculture	• NATHAN Ludovic

Les sous-commissions GT et professionnelles, à elles seules, ont été élargies afin de porter leurs effectifs à **52 membres**, avec l'intégration de **professeurs contractuels intervenant dans les CFA publics, privés ou hors contrat (MCPFA)** ainsi que **d'enseignants néo-agrégés**, associés aux travaux de la commission dans le cadre de leur parcours de formation. Cette organisation se reconduira en session 2027 et certains d'entre eux ont manifesté leur intention de poursuivre cette mission. Cela a permis de :

- **Assurer un meilleur accompagnement**
- **Alléger la charge de travail de chacun**
- **Renforcer la renforcer la connaissance des situations et rendre plus efficaces et les réponses nécessaires**.

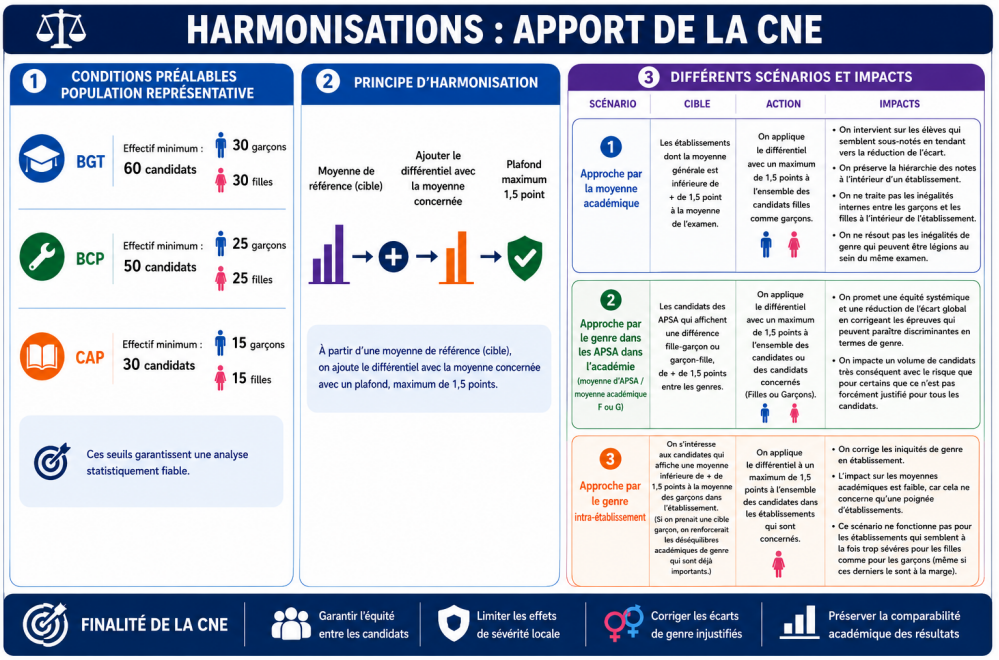
SOUS-COMMISSION VOIE PROFESSIONNELLE (BCP/CAP)

Composition par bassin

BASSINS	NOM ET PRÉNOM
1 - Lille Centre	• DUHAUPAS Jean-Marie
2 - Lille Ouest	• GREMMINGER Pierre
3 - Lille Est	• LAMOUR Mathieu
4 - Tourcoing-Roubaix	• BOURGES Mélanie • CARON Aurélien • VILLAREAL Céline
5 - DUNKERQUE FLANDRE	• DRIELLE Mégane • LOURDEL Eve • FLORENT Jean-François • DRIANT (TONDEUR) Marie-Odile
6 - DOUAISIS	• CZAJA Rémi
7 - VALENCIENNOIS	• ELOY Jennifer
8 - SAMBRES AVESNOIS	• BOURGAULT Michel
9 - CAMBRESIS	• GREMMINGER Pierre
10 - ARTOIS-TERNOIS	• DEVISSE Jean • DREUX Pierre
11 - LENS-HENIN LIEVIN	• STRAGIER LAURE • PAPIERZ Nicolas • SOUFI Belkacem
12 - BETHUNE-BRUAY	• WEISPECKER Vincent • BRIDAULT Louis-Philippe
13 - AUDOMAROIS CALAISIS	• DOREAU Audrey • BULCKAEN Sylvain
14 - BOULOGNE-MONTREUIL	• BUCHMAN Aurélie • DEFRANCE Delphine • PHILIPSON Laurent
Agriculture	• NATHAN Ludovic

1.2 Principes d'harmonisation retenus par examen :

La commission a d'abord pris le temps d'envisager la question systémique et déontologique de l'harmonisation (écarts tolérés, population significative de candidat(e)s, regard sur les résultats Filles/Garçons et Garçons/Filles, regard macroscopique, microscopique PAPE/FCE/Procès-Verbaux). Elle s'est appuyée sur les derniers rapports de la CNE et sur les apports de Monsieur Gremminger, membre de la CAHPN et de la CNE. L'ensemble des décisions a été voté, chaque membre disposant d'une voix.

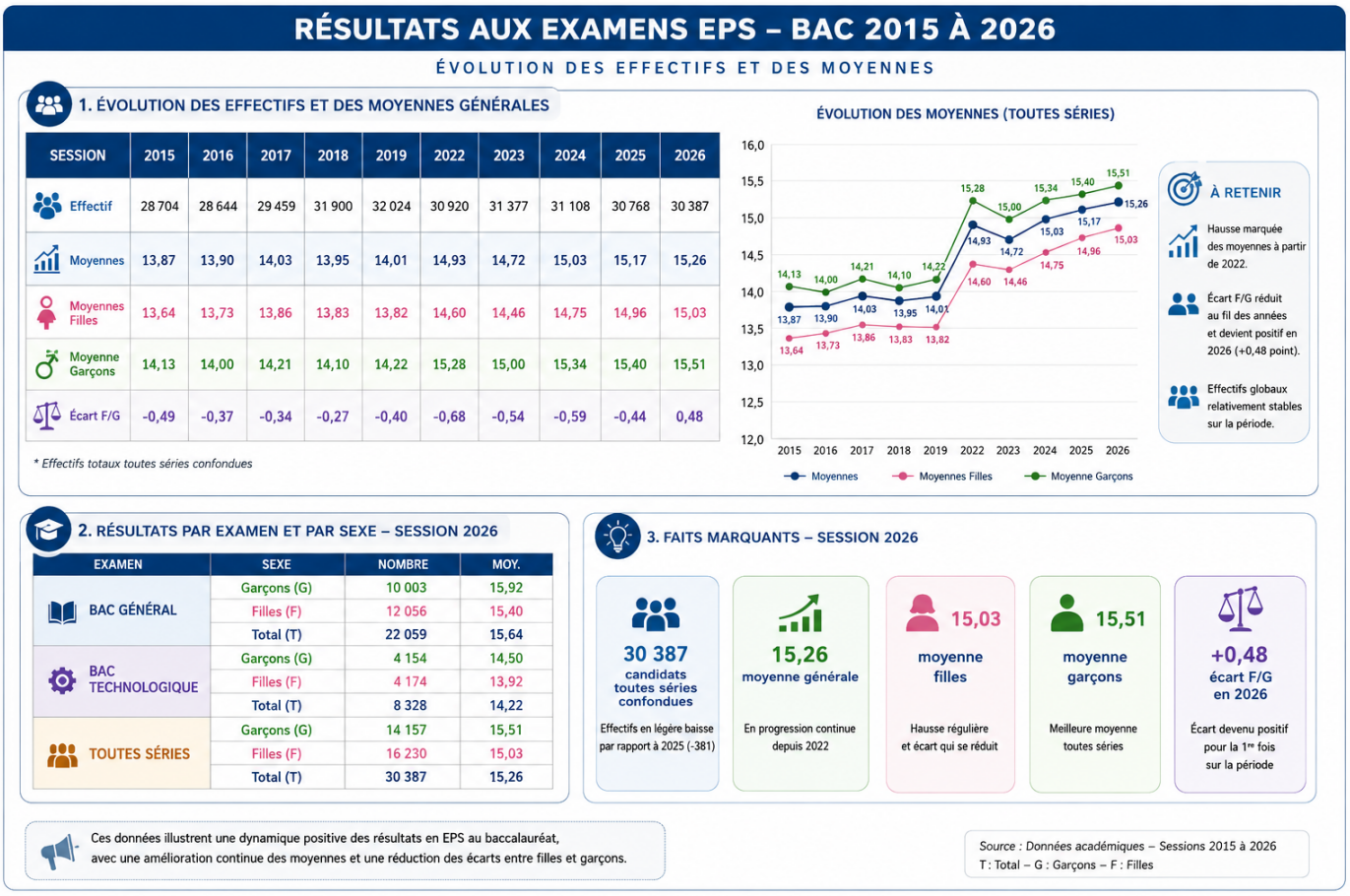


1.3 Liste académique d'APSA (Baccalauréat général et technologique)

Épreuves académiques	Nombre de candidats	Nombre de candidates	Effectif global	Moyenne candidats	Moyenne candidates	Moyenne globale
Marche nordique	30	126	156	14,97	15,29	15,23
Triathlon athlétique	161	97	258	14,97	13,72	14,52

2. Résultats académiques de la session : baccalauréats G, T et Pro

Baccalauréat Général et Technologique

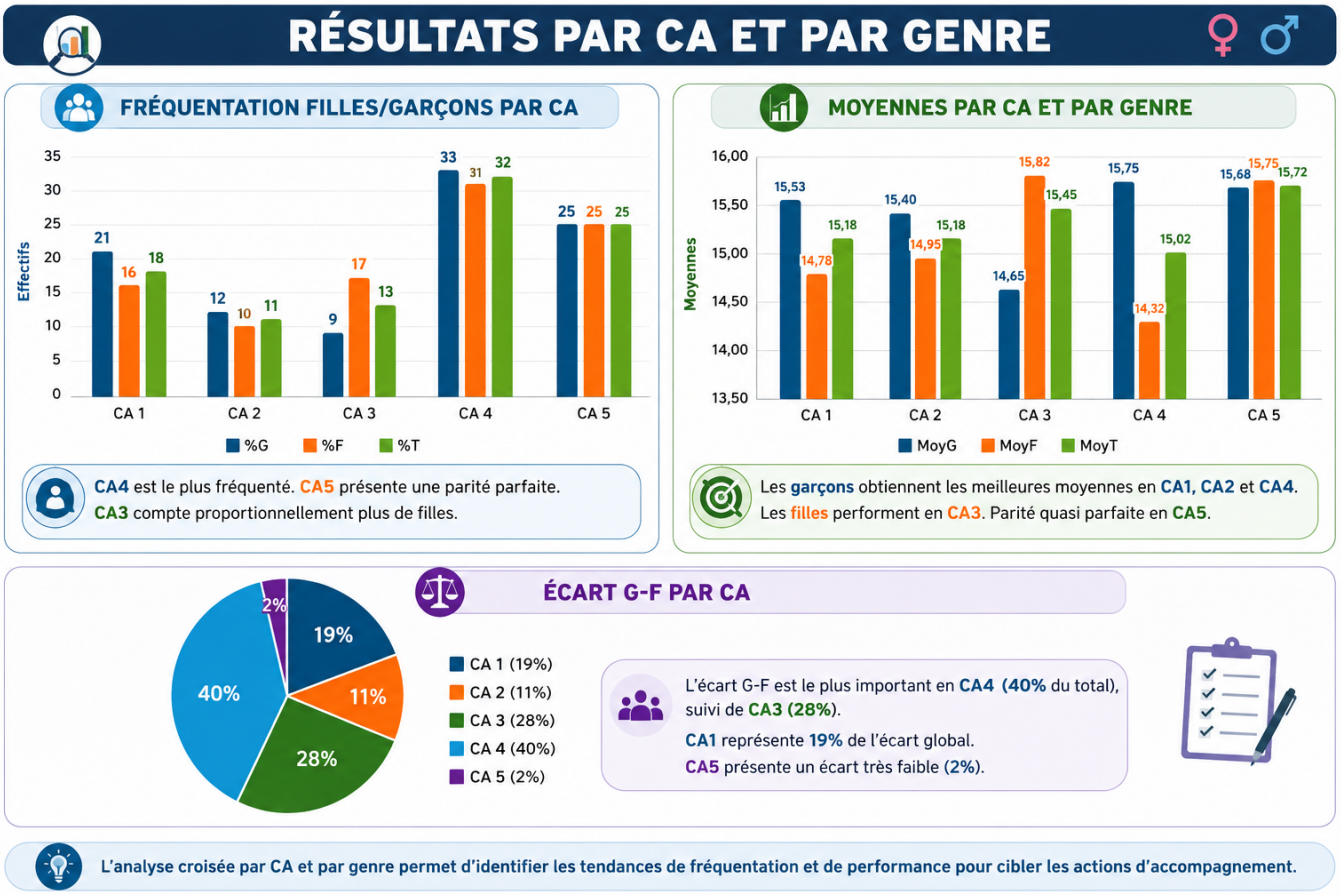


Les résultats de la voie générale témoignent d'une solide moyenne globale de 15,64, portée par une cohorte majoritairement féminine au sein de laquelle les filles obtiennent 15,40 et les garçons 15,92. De leur côté, les résultats de la voie technologique s'avèrent plus modestes et hétérogènes, affichant une moyenne de 14,22 où les filles se situent à 13,92 et les garçons à 14,50. On remarque au sein de la voie technologique, un taux de dispense nettement plus marqué (6,9 % chez les filles).

La comparaison entre les voies met ainsi en lumière un écart important de 1,42 point en faveur de la filière générale, une tendance qui se vérifie de manière transversale puisque les garçons du général devancent leurs homologues du technologique de 1,42 point également, tandis que l'écart atteint son maximum chez les filles avec 1,48 point de différence d'une voie à l'autre.
Enfin, l'analyse comparative révèle la persistance d'un fossé entre les genres au détriment des filles dans les deux filières, bien que celui-ci soit légèrement plus prononcé en voie technologique (0,58 point d'écart) qu'en voie générale (0,52 point).

Si l'augmentation de la moyenne est une chose positive, due notamment à un travail des équipes et un accompagnement académique qualitatif (CAHPN, DA2E, accompagnement et retour qualitatif, Formation continue et FEE), les résultats appellent à **deux vigilances particulières**, une vis à vis du genre et générale tout d'abord, mais également une vis à vis d'élèves de voies qui bien que proches sont sensiblement différentes :

- Le travail d'évolution qualitative des FCE doit donc se poursuivre en prenant en compte ces singularités.
- Il ne doit pas occulter la vigilance à avoir en direction des filles dès la classe de seconde (axe « Engagement, auto-évaluation et autonomisation »), y compris en mobilisant les tests d'aptitudes physiques en classe de seconde pour s'adapter aux besoins des élèves avant la dernière ligne droite que constitue l'année certificative en EPS.



Fréquentation et résultats des épreuves Nationales par champ d'apprentissage, par APSA et genre

La fréquentation globale des épreuves comme par sexe met en lumière des stratégies de choix très différenciées et une forte concentration des effectifs sur certains enseignements :

- D'une part, on observe l'hégémonie du CA 4 (27460 élèves ce qui représente près d'un tiers, 32 %, des évaluations de l'Académie). C'est le seul champ où la parité est presque parfaite imposant de ce fait les plus grandes vigilances.
- D'autre part, on constate une importance toujours vraie du CA 5. Deuxième pilier de cette session, il concerne 21536 élèves (soit 25 % du total). Presque paritaire à l'instar du CA 4, il confirme sa grande proposition en établissement et l'intérêt des élèves pour ce dernier au-delà des exigences de promotion de la santé au sein de notre discipline.
- Les filles choisissent deux fois plus le CA3 alors que les garçons choisissent beaucoup plus le CA1 (15804 notes).
- Plus de la moitié des candidats, 57 %, se concentrent exclusivement sur deux champs d'apprentissage : le CA 4 et le CA 5. Si la mixité est globalement respectée dans la majorité des CA, le CA 3 demeure une exception culturelle majeure, massivement investi par le public scolaire féminin.

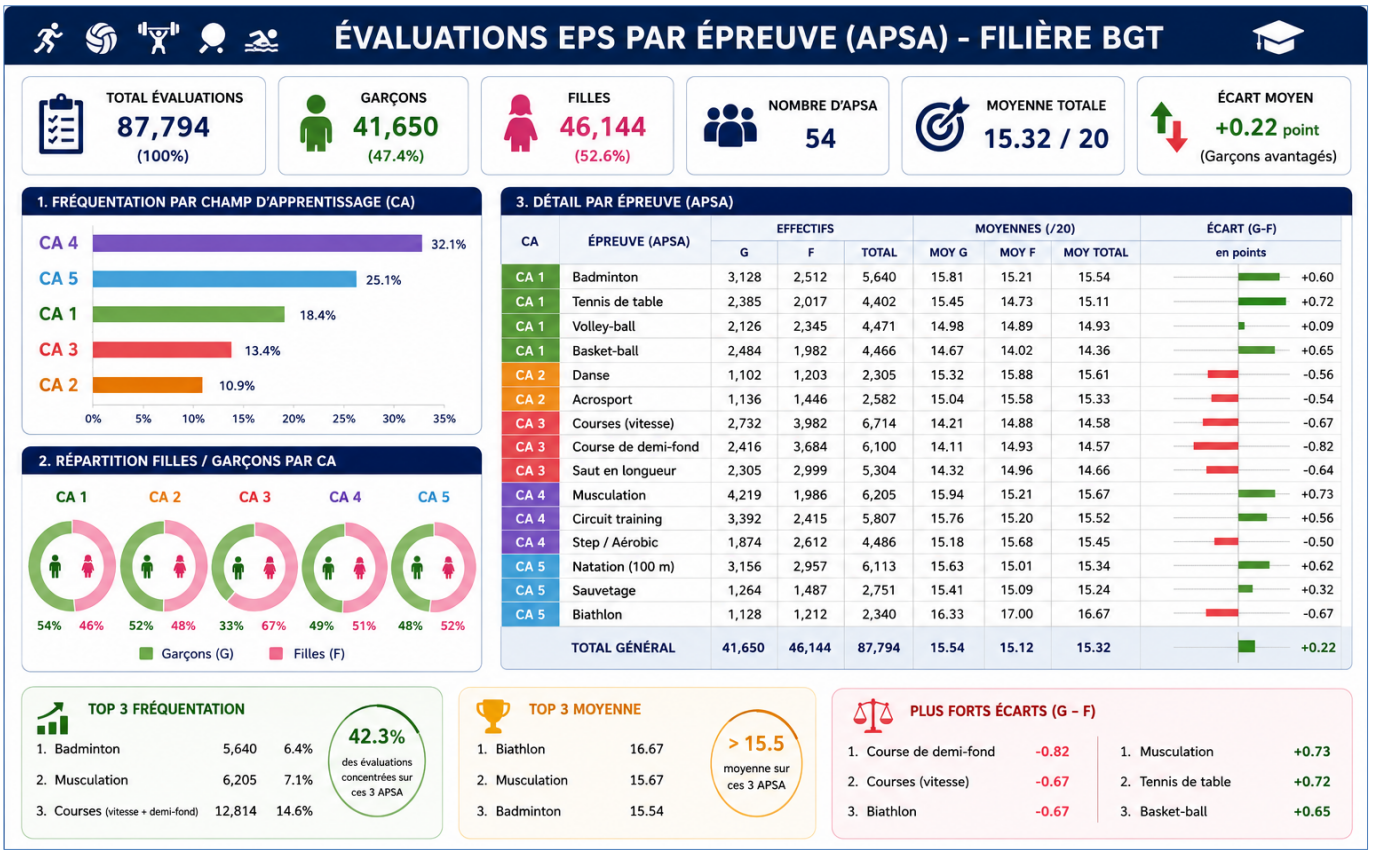
Pour la voie GT, les constats suivants peuvent être faits pour les champs d'apprentissage :
L'analyse des résultats par Champ d'Apprentissage met en évidence des disparités de réussite notables, mais surtout des dynamiques de performance très contrastées entre les filles et les garçons :

- D'une part, on observe la nette domination du CA 5 en termes de réussite. Avec une moyenne globale de 15,73 points, il s'agit du champ d'apprentissage où les élèves réussissent le plus de la session. C'est également le domaine le plus équitable de l'examen, puisque les filles et les garçons y obtiennent des résultats quasi identiques (respectivement (15,76 et 15,70), scellant un écart rare de seulement 0,06 point en faveur des filles.

- D'autre part, on constate que le CA 3 reste le choix prioritaire des filles. Affichant une moyenne totale de 15,47 points, les filles y décrochent une moyenne de 15,85 alors que les garçons affichent 14,67.

- En revanche, le CA 4 cristallise les plus fortes inégalités au détriment des filles. Bien qu'il soit le plus choisi, il présente la moyenne globale la plus basse de la session avec 15,04 points en raison des notes des filles, qui chutent à 14,35 points, tandis que les garçons maintiennent un niveau à 15,78. Cela génère l'écart de genre le plus lourd de toute l'évaluation, s'élevant à 1,43 point en faveur des garçons.

- Par ailleurs, il faut noter les résultats parfaitement identiques des CA 1 et CA 2 à l'échelle globale. Ces deux champs partagent une moyenne générale rigoureusement égale à 15,21 points. Toutefois : l'écart en faveur des garçons est deux fois plus marqué dans les activités de performance athlétique ou aquatique du CA 1 (15,56 points pour les garçons contre 14,80 pour les filles, soit 0,76 point d'écart) que dans les activités de pleine nature du CA 2 (15,43 contre 14,97, soit 0,46 point d'écart).



Concernant les AFL et notamment les choix concernant en matière d'AFL 2 et 3

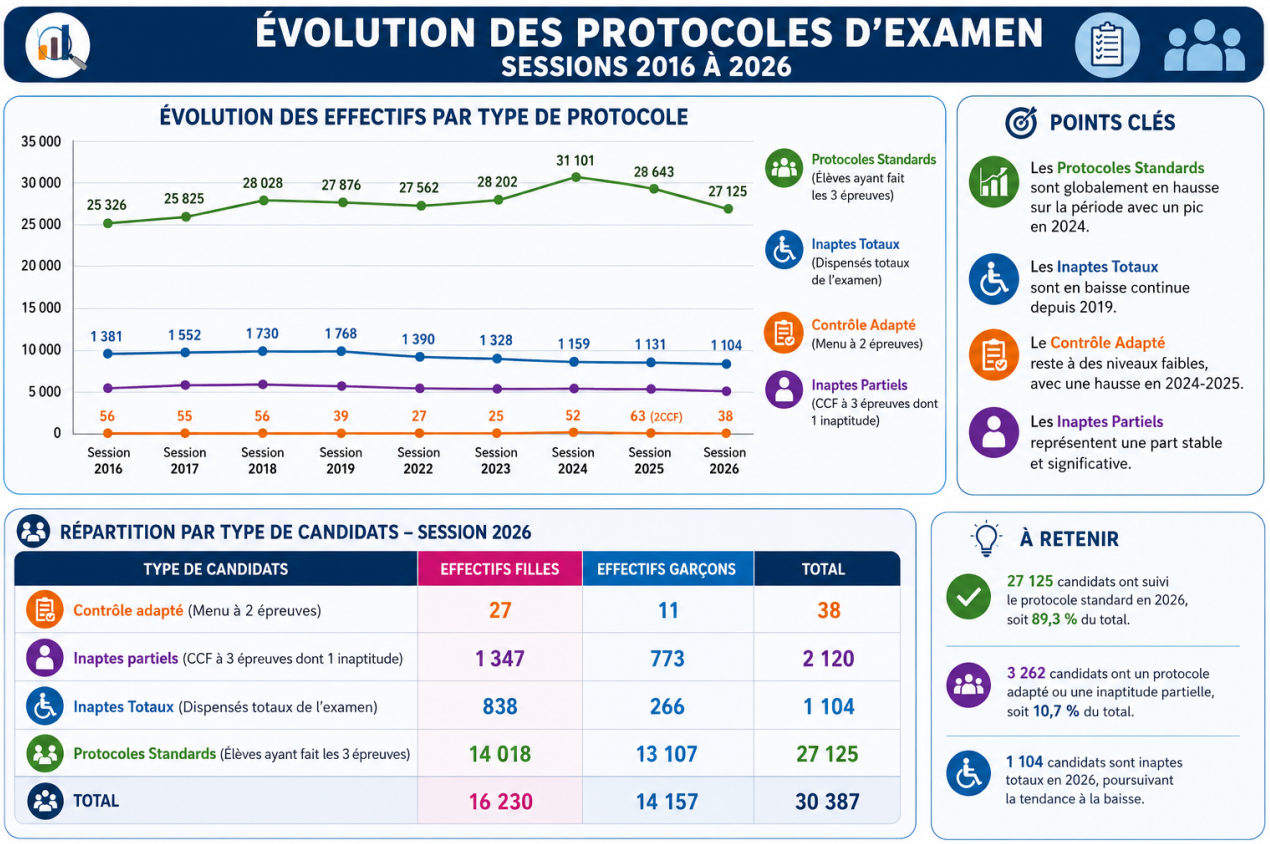
L'analyse des choix entre les points méthodologiques (AFL 2) et sociaux (AFL 3) montre une présence majoritaire du choix 4/4 :

- Ce choix représente à lui seul **61150 élèves**, soit **73,13 %** du total, ce qui est plutôt stable : Il concerne près de trois élèves sur quatre.
- Cette tendance est la même pour toutes les voies.

À l'inverse, les autres possibilités restent rarement exploitées : la formule axée sur la méthodologie (**6/2**) ne concerne qu'environ **15 %** des candidats, et celle tournée vers le rôle social (**2/6**) seulement **11 %**.

Une vigilance forte s'impose à tous pour éviter que ces choix soient automatiques ou de facilité : L'objectif de ces options n'est pas de trouver une formule "optimale" (par ailleurs, la note est évaluée et calculée en binôme de co-évaluateurs) ou standardisée. Il s'agit plutôt de pousser les élèves à apprendre à s'auto-évaluer, à faire des choix par eux-mêmes et à s'assumer. Les enjeux d'autonomisation poursuivis à travers les AFL 2 et 3 s'avèrent cruciaux pour la suite de leurs études et pour lutter contre le décrochage post-bac, notamment des jeunes filles.

Répartition des candidats par sexe, inaptitudes et enseignement adapté sur les 8 dernières sessions



On note que :
L'évolution des protocoles d'évaluation met en évidence une baisse continue du nombre d'inaptes totaux au fil des ans, l'effectif passant de 1768 élèves dispensés en 2019 à seulement 1104 lors de la session 2026.
Parallèlement, le recours au contrôle adapté (menu à 2 épreuves) reste très ciblé avec uniquement 38 candidats recensés (27 filles et 11 garçons), tandis que les inaptitudes partielles concernent encore un volume important d'élèves, 2120 candidats qui n'ont pu valider que deux épreuves sur trois.

Face à cette diversité de situations, la commission rappelle les règles en vigueur en matière d'**application des circulaires en ce qui concerne les candidats relevant du contrôle adapté** :

- Les équipes ont toujours la possibilité, comme les précédentes sessions, de ne pas proposer de notes, d'en proposer 1, 2 ou 3 notes selon le cas de ces élèves et les éléments sont à l'appréciation des équipes en lien avec le corps médical. Le cas échéant, les certificats médicaux à jour doivent obligatoirement appuyer ces décisions et figurer dans le dossier examens ainsi que les éléments d'appréciation de l'évaluateur et de l'équipe.

Par ailleurs, la commission attire à nouveau votre attention sur plusieurs sujets et rappelle que, sur le type de justifications que vous portez à sa connaissance, seuls des éléments portant sur l'estimation des niveaux de compétences sont recevables :

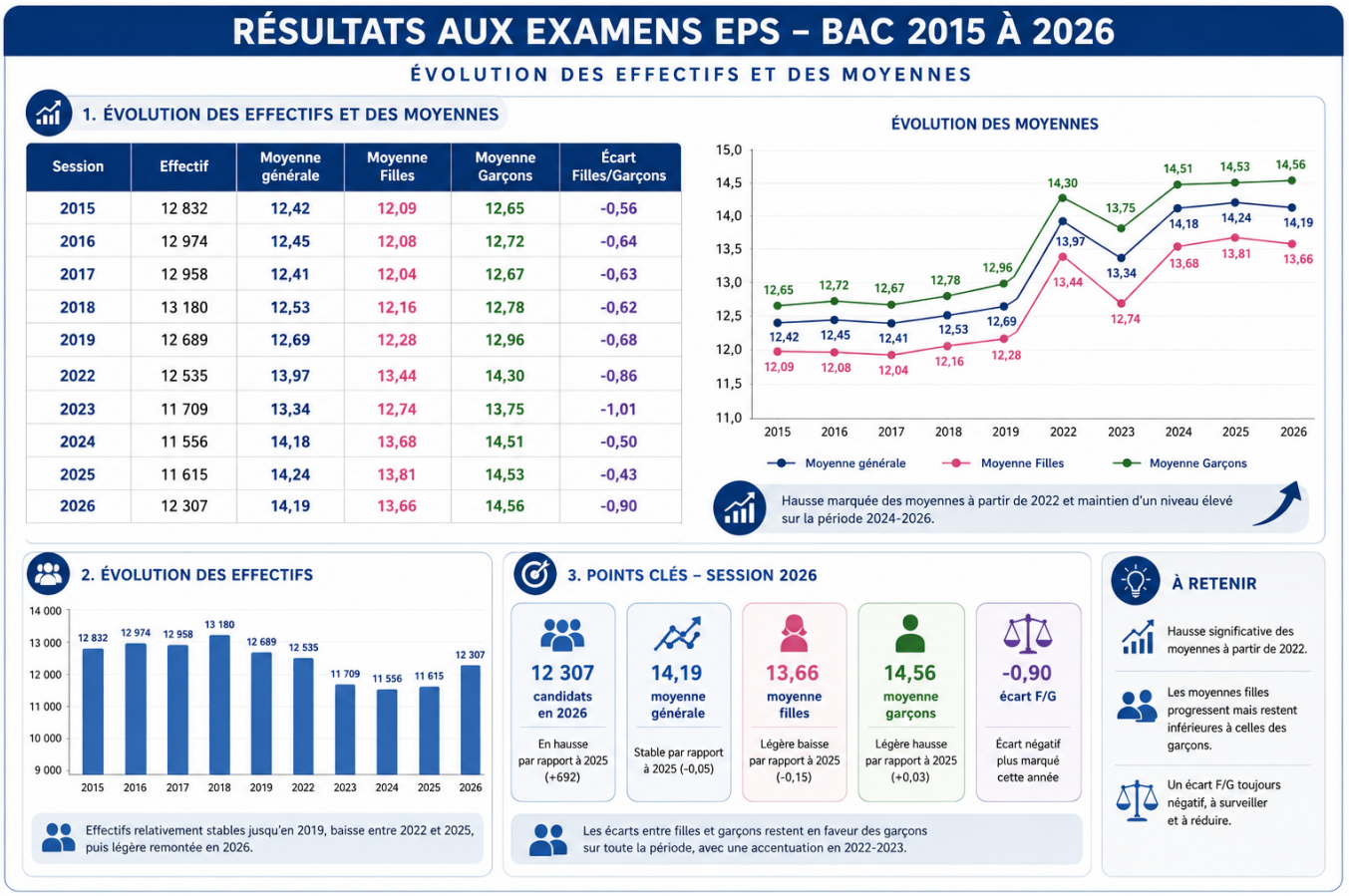
- *Ce qui relève de problématiques d'assiduité ou de mérite n'entre pas dans le cadre de cette législation.* Ces problématiques relèvent et nécessitent d'être envisagées et engagées dès la classe de seconde, les examens ne relevant que d'un constat final de parcours scolaire et de vos retours (dossiers examens).
- De nombreuses demandes de certificats médicaux ont dues être formulées par la commission ou sont arrivés tardivement de la part de nombreux établissements encore cette année mais il est aussi à noter que même en cas de certificat médical fourni : Santorin doit être rempli avec la mention DI/DI/DI pour le cas des élèves dont l'inaptitude a été déclarée après la rentrée et l'inscription à l'examen.

Le retard dans ces procédures a occasionné de nombreux appels et accompagnement de la part de la CAHPN jusqu'à tardivement : La commission souhaite donc attirer votre attention sur le fait que la possibilité de commencer la procédure Santorin était possible à partir du 26 janvier et qu'il convient de débuter celle-ci au plus tôt (rentrer les premières notes de CCF par exemples). Cela permet d'identifier vos besoins au plus tôt et les accompagner le cas

échéant d'une part et d'éviter de retarder les procédures de compilation de tous les examens par le DEC et l'Inspection.

Les élèves SHN **surperforment nettement** par rapport aux autres candidats de l'académie. Que ce soit pour les 53 filles ou les 59 garçons concernés, ils affichent une moyenne de **18,47 points** contre **15,26** pour l'ensemble des élèves (+3,21 points). Ils trustent majoritairement des notes entre 17 et 20 en dehors de leur note liée à leur statut.

Baccalauréat Professionnel



Session	Effectif	Moyenne générale	Moyenne Filles	Moyenne Garçons	Écart Filles/Garçons
2015	12 832	12,42	12,09	12,65	-0,56
2016	12 974	12,45	12,08	12,72	-0,64
2017	12 958	12,41	12,04	12,67	-0,63
2018	13 180	12,53	12,16	12,78	-0,62
2019	12 689	12,69	12,28	12,96	-0,68
2022	12 535	13,97	13,44	14,30	-0,86
2023	11 709	13,34	12,74	13,75	-1,01
2024	11 556	14,18	13,68	14,51	-0,50
2025	11 615	14,24	13,81	14,53	-0,43
2026	12 307	14,19	13,66	14,56	-0,90

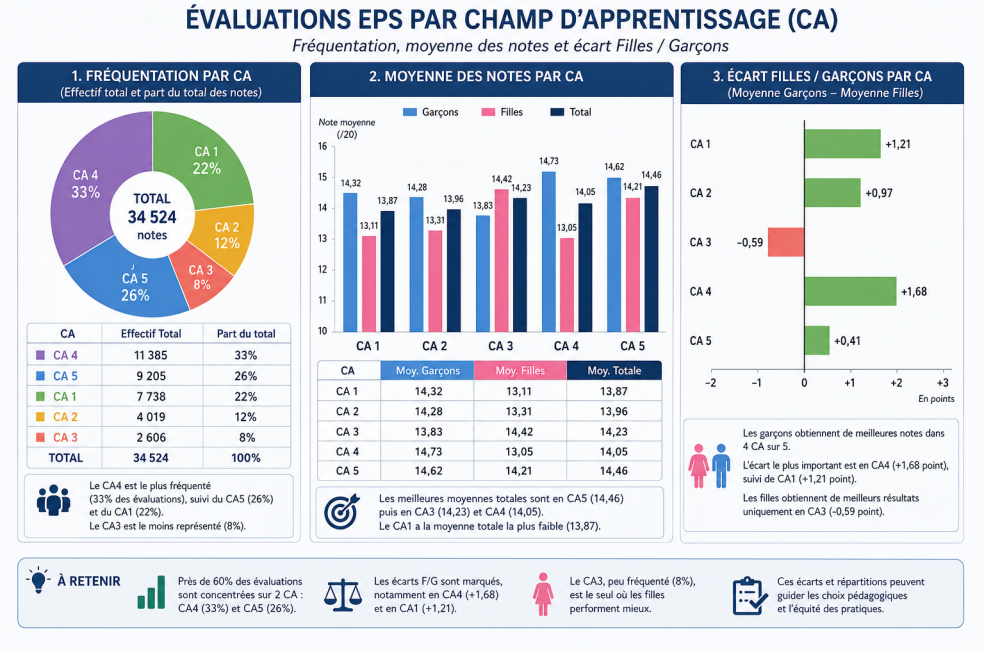
La session 2026 du Baccalauréat Professionnel est marquée par une nette reprise à la hausse des effectifs avec **12307 candidats** inscrits, rompant avec la baisse continue observée depuis trois ans. La moyenne générale de la session s'établit à **14,19 points**, confirmant une certaine stabilité par rapport à l'année précédente (-0,05 point) et le maintien de la dynamique de réussite haute constatée depuis 2024 due notamment à un travail des équipes et à un accompagnement académique qualitatif (accompagnement et retour qualitatif, de la CAHPN, webinaire voie professionnelle à destination des CFA dans le cadre du DA2E, formation continue et FEE).

On observe toutefois une évolution notable des résultats de genre, l'écart entre les filles (13,66 points) et les garçons (14,56 points) se creuse pour atteindre -0,90 point. Cette accentuation des disparités renoue avec les tendances enregistrées lors des sessions 2022 et 2023 et appelle à **une vigilance forte vis à vis des Filles**. Le travail d'évolution qualitative des FCE doit se poursuivre pour mieux s'adapter et prendre en compte les filles voire pour initier cette démarche qualitative là où ce n'est pas le cas :

- Travailler à l'engagement, à l'auto-évaluation et à l'autonomisation dès la classe de seconde.
- Mobiliser les tests d'aptitudes physiques en classe de seconde pour s'adapter aux besoins des élèves ;

Fréquentation et résultats des épreuves Nationales par champ d'apprentissage, par APSA et genre

Le **CA 4** reste le plus fréquenté de l'académie (33 % des notes enregistrées), suivi de très près par le **CA 5** à 26 %.



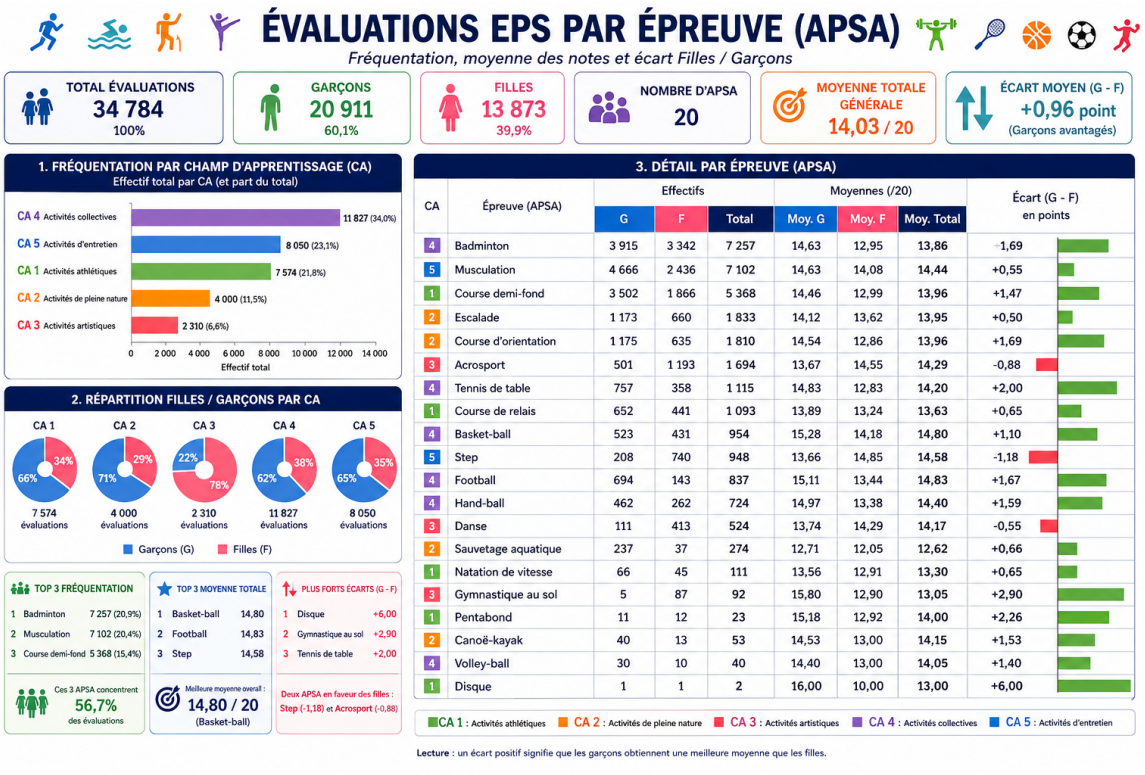
Pour la voie Professionnelle, les constats suivants peuvent être faits pour les champs d'apprentissage :

Le Badminton et la Musculation trustent les podiums avec plus de 7000 notes chacun, représentant à eux deux près de la moitié des évaluations de la session :

- L'écart global de genre est principalement lié aux **CA 4** (+1,68 point en faveur des garçons alors qu'il y concentre beaucoup de Filles) et **CA 1** (+1,21 points).
- À l'inverse, le **CA 3** est le seul champ où les filles réussissent significativement plus que les garçons avec un écart de -0,59 point où les garçons y sont largement minoritaires (13 % de leurs choix contre seulement 4 % pour les garçons).
- Le **CA 5** est très plébiscité et de façon équitable (27 % des garçons, 25 % des filles), et présente l'écart le plus faible de la session (+0,41 point), offrant une excellente dynamique de réussite globale (14,46 points).

Le travail de l'accompagnement de la commission en direction de l'amélioration qualitative des FCE a d'ores et déjà été conséquent, et les membres de la CAHPN connaissent particulièrement bien les dossiers et contextes des établissements qu'ils suivent. C'est pourquoi, elle a donc souhaité tirer une sonnette d'alarme et appelle à la responsabilité et la vigilance de tous sur :

- La montée en qualité des FCE et notamment pour une meilleure prise en compte des Filles doit se poursuivre ou être initié d'urgence là où ce n'est pas le cas ;
- L'état des lieux des besoins, notamment en matière d'aptitudes physiques, est à faire dès la classe de secondes la possibilité existant aujourd'hui de mobiliser les tests d'aptitudes physiques qui seront d'une aide précieuse.
- L'attention est à également à porter dès la classe de secondes sur un axe développemental, méthodologique et social visant l'autonomisation, l'engagement et l'auto-évaluation qui restent plus que jamais nécessaires, en tout cas, une priorité.



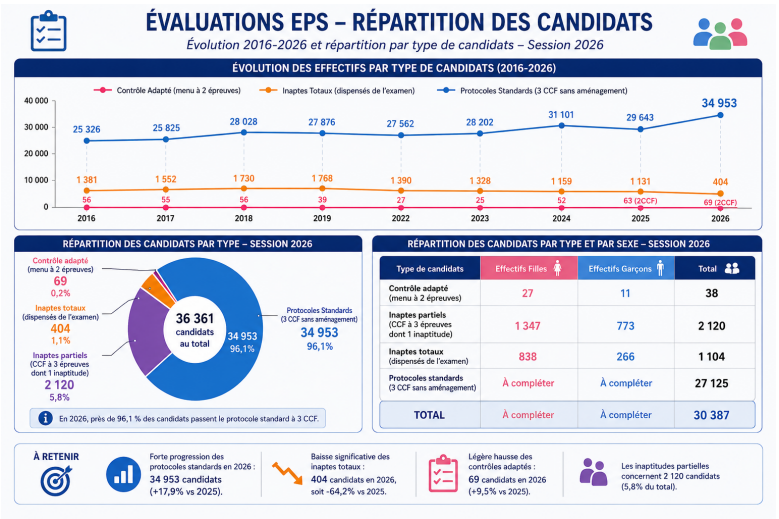
Concernant les AFL et notamment les choix en matière d'AFL méthodologique et social

L'analyse croisée des trois attendus finaux (AFLP) pour cette session du Baccalauréat Professionnel met en lumière les faits que :

- La dimension motrice (AFLP 1) reste le terrain où les disparités de genre sont les plus marquées (écart de +0,77 point en faveur des garçons), tandis que la dimension sociale et tactique (AFLP 3) s'avère être la plus équitable avec un écart resserré à +0,44 point ;
- Une solide maîtrise des compétences par les candidats, portée par le pôle méthodologique (AFLP 2) qui s'impose avec des moyennes de 16,43 points pour les garçons et 15,80 pour les filles.
- Sur le plan organisationnel, la déclinaison d'évaluation intermédiaire "4/4" de l'AFLP 3 fait l'objet d'un consensus total sur le terrain, plébiscitée de manière homogène par 83,76 % de l'ensemble de la cohorte (83,95 % des garçons et 83,51 % des filles), confirmant une forte standardisation des protocoles d'évaluation au sein de l'académie.

Une vraie vigilance s'impose pour éviter que ces choix soient automatiques ou de facilité : comme en voie GT, l'objectif de ces options n'est pas de trouver une formule "optimale" ou standardisée. Il s'agit plutôt de pousser les élèves à apprendre à s'auto-évaluer, à faire des choix par eux-mêmes et à s'assumer. Les enjeux d'autonomisation poursuivis ces choix s'avèrent cruciaux pour la suite de leurs études, pour lutter contre le décrochage et pour leur insertion professionnelle, notamment celle des filles.

Répartition des candidats par sexe, inaptitudes et enseignement adapté sur les 8 dernières sessions



La commission rappelle les règles en vigueur en matière d'**application des circulaires en ce qui concerne les candidats relevant du contrôle adapté** :

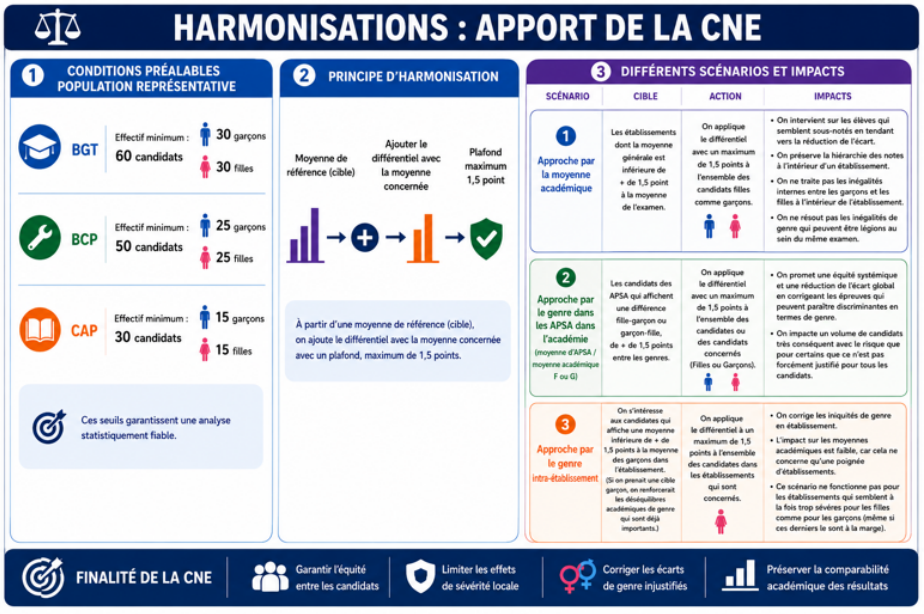
- Les équipes ont toujours la possibilité, comme les précédentes sessions, de ne pas proposer de notes, d'en proposer 1, 2 ou 3 notes selon le cas de ces élèves et les éléments sont à l'appréciation des équipes en lien avec le corps médical. Le cas échéant, les certificats médicaux à jour doivent obligatoirement appuyer ces décisions et figurer dans le dossier examens ainsi que les éléments d'appréciation de l'évaluateur et de l'équipe.

Par ailleurs, la commission attire à nouveau votre attention sur plusieurs sujets et rappelle que, sur le type de justifications que vous portez à sa connaissance, seuls des éléments portant sur l'estimation des niveaux de compétences sont recevables :

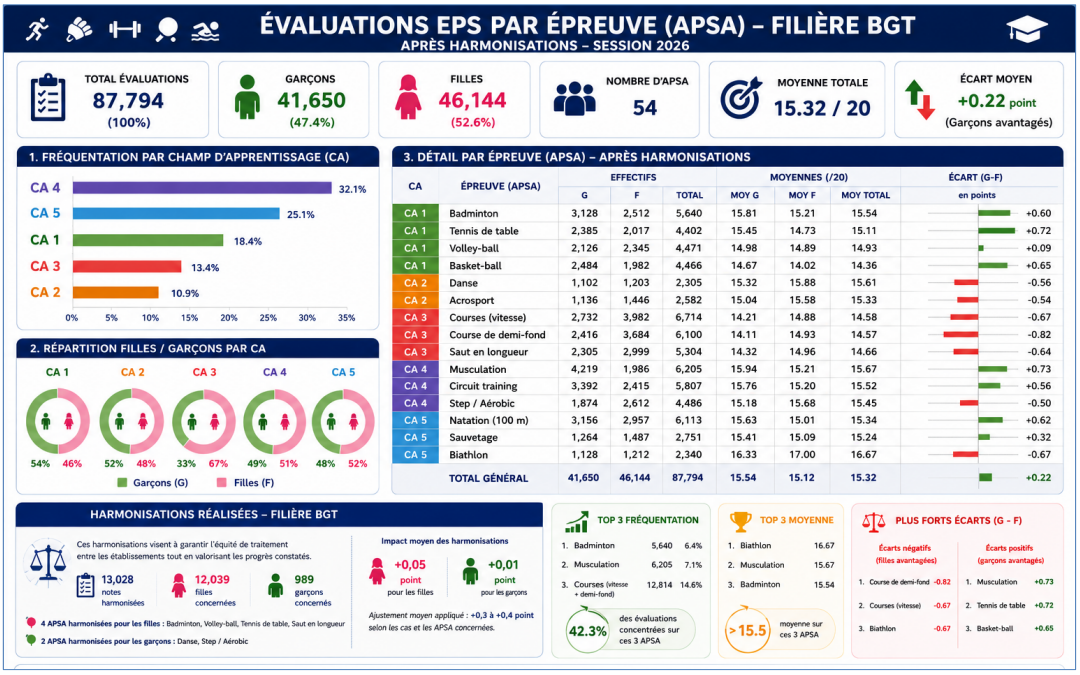
- *Ce qui relève de problématiques d'assiduité ou de mérite n'entre pas dans le cadre de cette législation.* Ces problématiques relèvent et nécessitent d'être envisagées et engagées dès la classe de seconde, les examens ne relevant que d'un constat final de parcours scolaire et de vos retours (dossiers examens).
- De nombreuses demandes de certificats médicaux ont dues être formulées par la commission ou sont arrivés tardivement de la part de nombreux établissements encore cette année mais il est aussi à noter que même en cas de certificat médical fourni : Santorin doit être rempli avec la mention DI/DI/DI pour le cas des élèves dont l'inaptitude a été déclarée après la rentrée et l'inscription à l'examen.

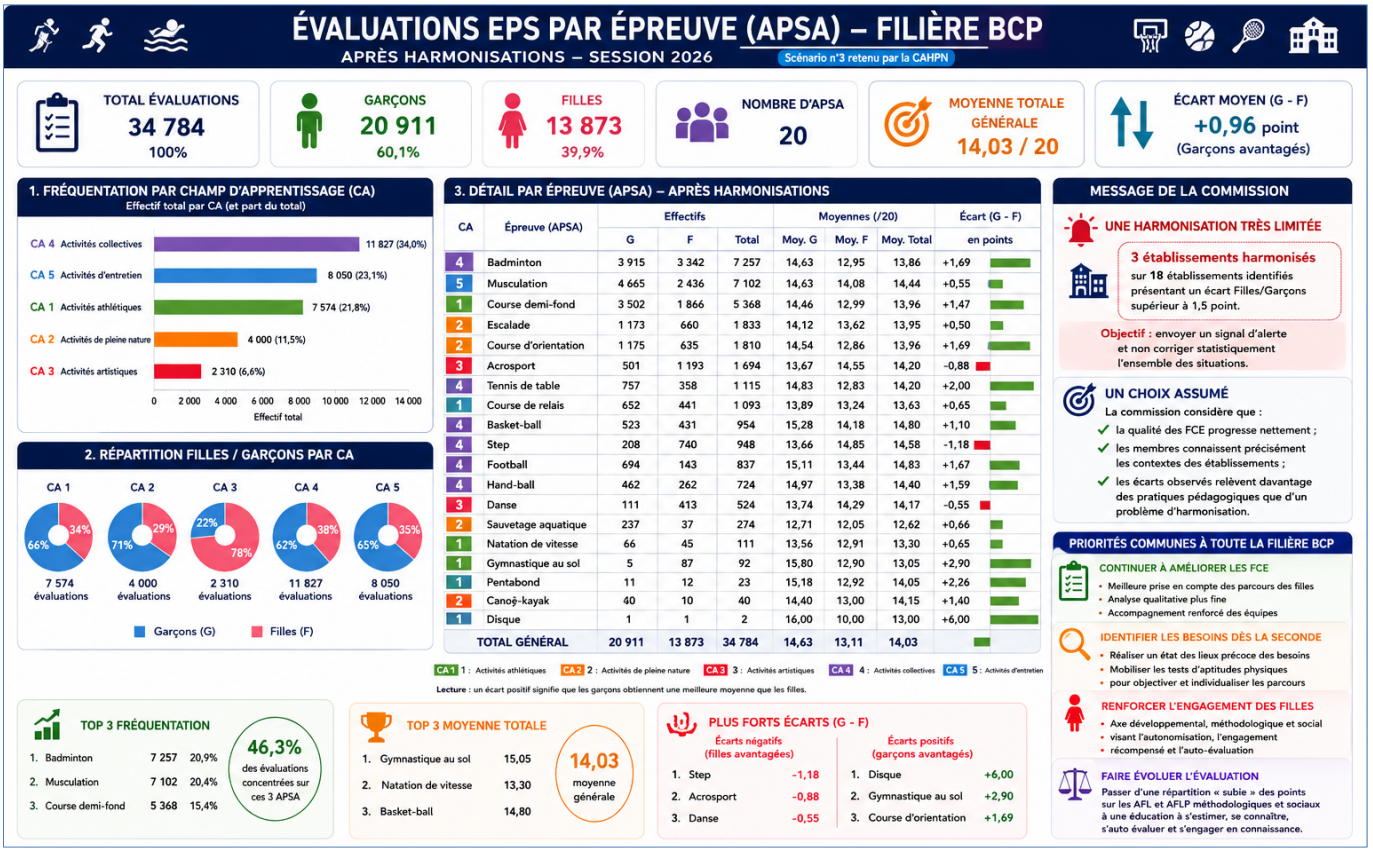
Le retard dans ces procédures a occasionné de nombreux appels et accompagnement de la part de la CAHPN jusqu'à tardivement : La commission souhaite donc attirer votre attention sur le fait que la possibilité de commencer la procédure Santorin était possible à partir de la fin janvier et qu'il convient de débuter celle-ci au plus tôt (rentrer les premières notes de CCF par exemples). Cela permet d'identifier vos besoins au plus tôt et les accompagner le cas échéant d'une part et d'éviter de retarder les procédures de compilation de tous les examens par le DEC et l'Inspection. Il en va de même pour les d'établissements en difficulté (remplacements et particularismes locaux impactant les examens). Ils doivent le plus rapidement possible contacter l'Inspection et le DEC afin de pouvoir être accompagné au plus tôt et ne pas impacter la bonne tenue globale des examens en fin d'année.

2.1 Enseignement commun : Harmonisations réalisées



5.1 **<u>Réflexions sur les résultats de cette année</u>** (Baccalauréat général, technologique et professionnel) :





2.3 Enseignement optionnel

Enseignement optionnel EPS				
Candidats	Effectifs 2025	Moyennes 2025	Effectifs 2026	Moyennes 2026
Filles	429	16,5	484	17,26
Garçons	1054	16,55	1019	17,09
Globales	1483	16,525	1503	17,175

Les résultats 2026 pour l'enseignement optionnel sont en hausse par rapport à l'an dernier (+0,6pt) et nous pouvons y voir que ceux des filles sont légèrement supérieurs à ceux des garçons.
Des visites en établissement ont été organisées dans le courant de cette session afin d'accompagner les équipes enseignantes à poursuivre la formalisation de leur projet d'enseignement optionnel, et des protocoles d'évaluation au cours du cycle terminal. Elles ont permis d'apporter un certain nombre de vigilances notamment au regard de la conformité de l'évaluation menée dans le cadre du contrôle continu (par exemple, la répartition des points entre les évaluations terminales et intermédiaires au cycle terminal, l'attribution des points entre la partie pratique et celle liée à la réflexion, etc.).
Ces vigilances doivent nourrir vos réflexions d'équipes pour la future session d'examens. Ces visites se poursuivront par ailleurs lors de la session 2027.

2.4 Enseignement de spécialité EPPCS

La session 2026 confirme l'installation progressive de l'enseignement de spécialité EPPCS. La lecture des résultats sur plusieurs sessions permet désormais de mieux apprécier les évolutions des prestations des candidats et d'identifier les points de consolidation.

Épreuves écrites

Session	2023	2024	2025	2026
Moyenne / 20	9,06	9,93	10,48	10,34

Avec une moyenne académique de 10,34 points, les résultats écrits se maintiennent à un niveau proche de celui atteint en 2025 (10,48 points). Le léger recul de 0,14 point intervient après deux années de progression marquée : 9,06 points en 2023 puis 9,93 en 2024. Sur trois sessions, la moyenne progresse ainsi de 1,28 point.
La session 2026 semble donc davantage traduire une stabilisation des performances écrites autour de 10 points qu'une inversion de la dynamique observée depuis 2023.

Sous-épreuve	2025	2026
Dissertation / 10	5,29	5,24
Étude de documents / 10	5,21	5,10

La lecture par sous-épreuve confirme cette relative stabilité. La dissertation se situe à 5,24 points sur 10, très proche du niveau de 2025 (5,29). L'étude de documents atteint 5,10 points sur 10 contre 5,21 en 2025. Les deux composantes de l'écrit restent donc équilibrées, sans décrochage marqué de l'une par rapport à l'autre. Le tassement de la moyenne globale résulte de variations limitées sur les deux exercices.
Ces résultats prolongent les constats des rapports précédents. En 2024, la moyenne des écrits était de 9,93 points sur 20 avec une dispersion importante des notes et un accès encore limité aux niveaux de maîtrise les plus élevés. En 2025, la progression à 10,48 points s'accompagnait d'une augmentation du nombre de copies fortement valorisées, alors que la médiane demeurait à 10. Le maintien de la moyenne au-dessus de 10 en 2026 tend ainsi à confirmer une meilleure installation des attendus des deux exercices, sans que les candidats les plus fragiles aient pour autant disparu.
L'enjeu reste donc de poursuivre le travail méthodologique engagé : précision et mobilisation des connaissances, construction d'une argumentation réellement problématisée dans la dissertation, et articulation plus étroite, dans l'étude de documents, entre les informations prélevées, leur interprétation et les connaissances du programme. La consolidation de ces compétences apparaît comme un levier pour permettre à davantage de candidats d'accéder aux niveaux de réponse les plus élevés.

Épreuves orales

Épreuve	2024	2025	2026
Pratique physique et sportive / 12	8,52	9,20	8,95
Commentaire d'une prestation / 8	5,00	5,00	5,06
Total oral / 20	13,52	14,20	14,01

Pour cette session, les Champ d'apprentissage des épreuves physiques retenues par Madame Sophie Bejean, Rectrice de l'académie de Lille, étaient les champs 2 et 4.

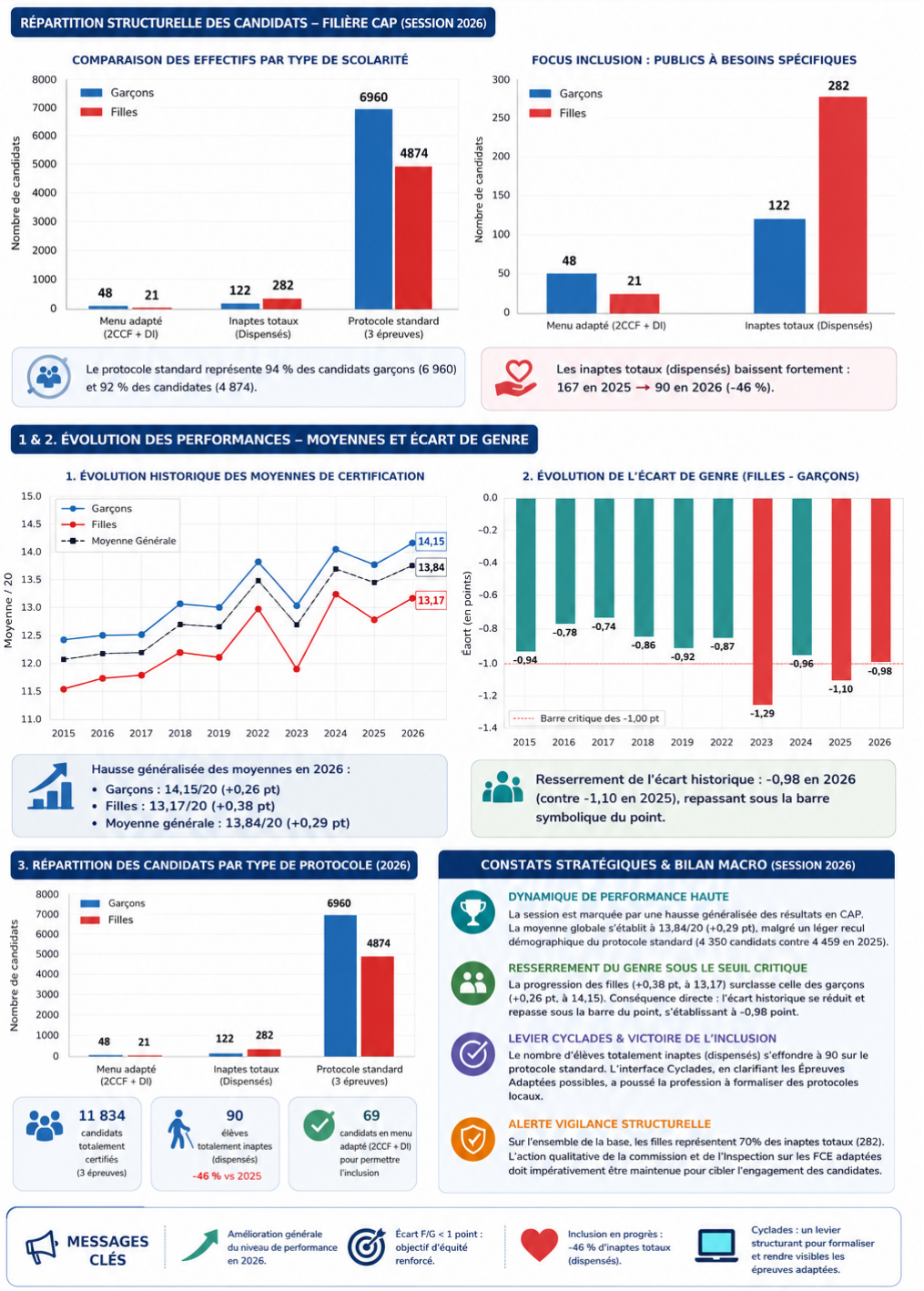
La moyenne globale des épreuves orales s'établit à 14,01 / 20. Elle demeure supérieure à celle de 2024 (13,52) tout en marquant un léger retrait par rapport au niveau élevé atteint en 2025. La pratique physique et sportive reste la composante la plus favorable aux candidats : avec 8,95 / 12, elle recule légèrement sur un an mais demeure supérieure de 0,43 point à 2024. Le commentaire d'une prestation physique progresse pour sa part légèrement et atteint 5,06 / 8.
La comparaison pluriannuelle montre ainsi une relative stabilité du commentaire autour de 5 / 8, tandis que les résultats de pratique sont davantage susceptibles de varier selon les sessions et les activités supports. La partie pratique continue néanmoins de contribuer fortement à la réussite globale des candidats. La progression, même modeste, du commentaire constitue un signal encourageant au regard du travail conduit sur l'analyse de la prestation, la structuration du propos et la mobilisation de connaissances pour éclairer les observations.

Bilan général

Moyennes	2023	2024	2025	2026
Oral - pratique / 12	8,44	8,52	9,20	8,95
Oral - commentaire / 8	4,80	5,00	5,00	5,06
Oral / 20	13,24	13,52	14,20	14,01
Écrits / 20	9,06	9,93	10,48	10,34
Total EPPCS / 20	11,15	11,73	12,34	12,18

La moyenne générale de l'EPPCS s'établit à 12,18 points sur 20. Elle reste proche de celle de 2025 et nettement supérieure aux résultats de 2023 et 2024. Sur la période observée, la progression concerne à la fois les écrits et les oraux. La session 2026 apparaît ainsi comme une année de consolidation après la hausse plus marquée enregistrée en 2025. L'écart persistant entre les résultats des écrits et ceux des oraux invite toutefois à maintenir un accompagnement spécifique des apprentissages méthodologiques et rédactionnels.

3. Résultats académiques de la session : CAP en CCF



La session 2026 est marquée par une hausse généralisée du niveau de performance globale des candidats en CAP, malgré un léger recul démographique des effectifs inscrits sous le protocole standard (4350 candidats en 2026 contre 4459 en 2025). La moyenne générale progresse de manière significative, s'établissant à 13,84 points (contre 13,55 en 2025).

Cette dynamique positive profite à la fois aux garçons, dont la moyenne atteint 14,15 points (+0,26 point), et aux filles qui affichent une moyenne de 13,17 (+0,38 point).

Grâce à cette progression plus marquée chez les candidates, l'écart de performance en faveur des garçons se resserre légèrement, s'établissant à -0,98 en 2026 contre -1,10 l'année précédente.

Enfin, sur le plan des inaptitudes, on observe une nette diminution du nombre d'élèves totalement inaptes (dispensés), qui passe de 167 en 2025 à seulement 90 candidats en 2026, témoignant d'une meilleure inclusion soutenue par la priorité qualitative effective des équipes, de la commission et de l'Inspection au sujet des FCE adaptées. Ce phénomène est également dû au fait sans doute que Cyclades permet une identification claire des Épreuves Adaptées possibles qui incite la profession à rendre visibles des propositions dont nous sommes certains qu'elles existaient localement auparavant sans qu'elles soient formalisées.

Néanmoins : La commission rappelle les règles en vigueur en matière d'**application des circulaires en ce qui concerne les candidats relevant du contrôle adapté** :

- Les équipes ont toujours la possibilité comme par le passé de ne pas proposer de notes, de n'en proposer qu'1, ou 2 notes selon le cas de ces élèves et les éléments d'appréciation sont à leur appréciation.
- Le cas échéant, les certificats médicaux à jour doivent obligatoirement appuyer ces décisions et figurer dans le dossier examens ainsi que vos éléments d'appréciation.

Par ailleurs, au-delà des cas relevant de l'inaptitude, la commission attire à nouveau votre attention sur plusieurs sujets et rappelle que :

- Sur le type de justifications que vous portez à sa connaissance, seuls des éléments portant sur l'estimation des niveaux de compétences sont recevables :
 - *Ce qui relève de problématiques d'assiduité, d'engagement ou de mérite n'entre pas dans le cadre de cette législation.* Ces problématiques méritent et nécessitent d'être envisagées dès la classe de 1ère CAP et notamment pour les filles, les examens ne relevant que d'un constat final et de vos retours (dossiers examens).
- De nombreux rappels pour des certificats médicaux ont dû être réalisés par la commission ou ils sont arrivés tardivement de la part de très nombreux établissements encore cette année. Il est à noter que :
 - Même en cas de certificat médical fourni : Santorin doit être rempli avec la mention DI/DI pour le cas des élèves dont l'inaptitude a été déclarée après la rentrée et l'inscription à l'examen ou ceux pour lesquels on estime que la note n'est pas représentative ;
 - Lorsque les équipes choisissent de mettre ABS, pour absence à l'épreuve, absence de certificats médicaux ou fournis après le rendu du dossier examen, elles doivent expliquer la situation dans la colonne commentaire de Santorin et dans le dossier examen (cas de recours).

Les établissements en difficulté (remplacement, particularismes locaux impactant les examens) doivent le plus rapidement possible contacter l'IA-IPR EPS de bassin, ceux en charge des examens et le DEC afin de pouvoir être accompagné au plus tôt et ne pas impacter la bonne tenue des examens en fin d'année :

- Le retard dans ces procédures a occasionné de nombreux appels et accompagnement de la part de la CAHPN jusqu'à tardivement : La commission souhaite donc attirer votre attention sur le fait que la possibilité de commencer la procédure Santorin était possible à partir du 26 janvier
- Il convient de la débuter au plus tôt (rentrer les premières notes de CCF par exemple) pour identifier vos besoins et les accompagner d'une part mais également éviter de surcharger les procédures de informatiques de compilation de tous les examens par le DEC et l'Inspection.

Fréquentation et Répartition par CA ; Moyennes des notes et Écarts Filles/Garçons par CA

La répartition des évaluations montre une forte concentration des candidats sur deux champs d'apprentissage principaux : le **CA 4** et le **CA 5**.

- **CA 4 :** C'est le champ le plus fréquenté avec 3046 notes attribuées, soit 36 % de l'ensemble des évaluations. Il attire 35 % des garçons et 38 % des filles.
- **CA 5 :** Arrive en deuxième position avec 2303 notes, représentant 27 % de la fréquentation totale (27 % des garçons et 27 % des filles).
- **CA 1 :** Représente 22 % de la fréquentation globale (1896 notes). On note une plus forte propension des garçons à choisir ce champ d'apprentissage (25 % de leur effectif) par rapport aux filles (17 %).
- **CA 2 :** Il s'agit du CA le plus confidentiel avec 921 notes soit 11 % de la fréquentation globale.
- **CA 3 :** Il est le champ le moins choisi avec seulement 289 notes (3 % du total), mais il est proportionnellement plus investi par les filles (5 % de leur effectif) que par les garçons (3 %).

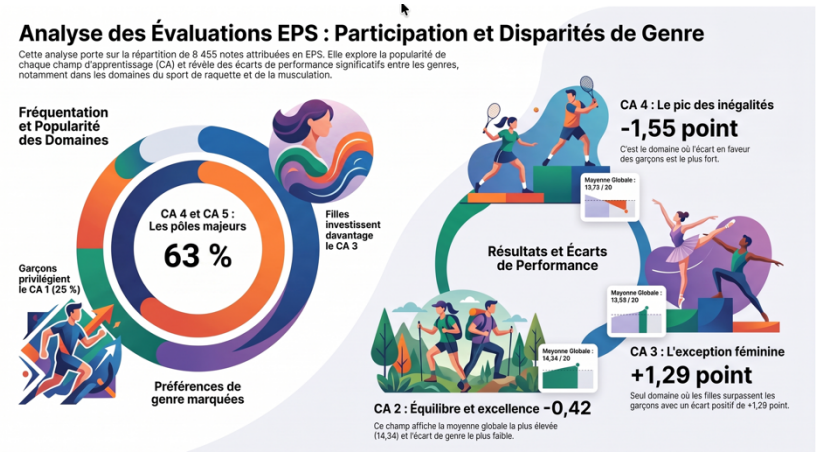
Résultats et écarts Filles/Garçons par CA

Champ d'Apprentissage (CA)	Volume Total de Notes	Moyenne Globale	Moyenne Garçons	Moyenne Filles	Écart (Filles - Garçons)
CA 1	1 896	**14,28**	14,57	13,33	**-1,24**
CA 2	921	**14,34**	14,49	14,07	**-0,42**
CA 3	289	**13,53**	12,87	14,16	**+1,29**

CA 4	3 046	**13,73**	14,24	12,69	**-1,55**
CA 5	2 303	**14,13**	14,33	13,69	**-0,64**

Les Points à Retenir

- **Le CA 2**, est le champ d'apprentissage où la moyenne globale est la plus élevée (14,34 points) et où l'écart entre les genres est le plus minime (-0,42).
- L'exception du CA 3 qui est le seul et unique champ d'apprentissage où les filles réussissent plus que les garçons, avec une moyenne de 14,16 points contre 12,87/20 (soit un écart positif de +1,29 point en faveur des filles). C'est en revanche le domaine qui obtient la moyenne globale la plus basse (13,53 points).
- **Le CA 4, qui reste un point de vigilance sur les inégalités :** Bien qu'il soit le plus choisi par l'ensemble des élèves (notamment le badminton), le CA 4 est le domaine où l'écart de notation en faveur des garçons est le plus important (-1,55 point)**.** Les filles y obtiennent leur moyenne la plus basse (12,69 points).
- La forte attractivité du CA 5 **:** Porté massivement par la musculation, le CA 5 réussit aux deux genres (14,33 points pour les garçons et 13,69 pour les filles) et présente un niveau d'écart modéré (-0,64).

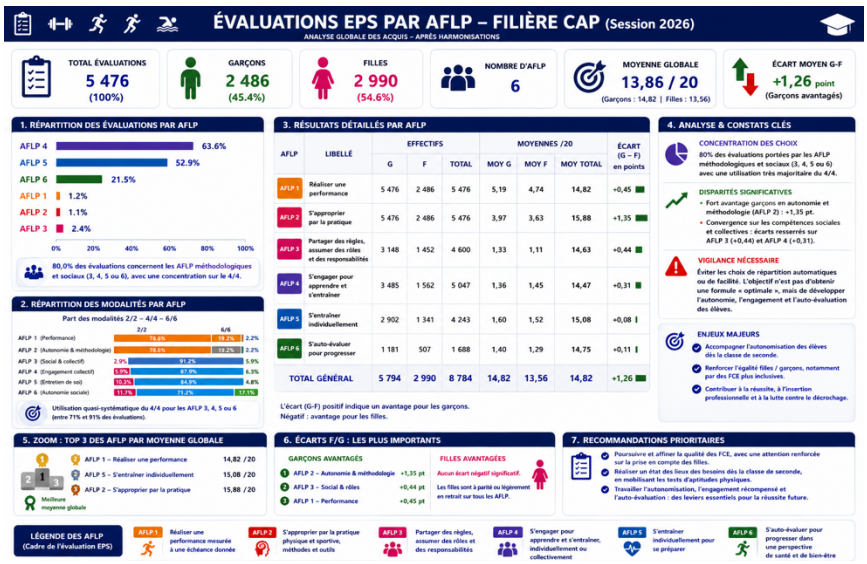


CA	Épreuve / APSA	Fréquentation Totale	Fréquentation Garçons	Fréquentation Filles	Moyenne Totale	Moyenne Garçons	Moyenne Filles	Écart (G - F)
5	Musculation	1829	1330	499	14,00	14,23	13,37	+0,86
4	Badminton	1820	1086	734	13,65	14,24	12,76	+1,48
1	Course demi-fond	1214	899	315	14,12	14,43	13,21	+1,22
4	Tennis de table	545	424	121	14,29	14,59	13,18	+1,41
2	Escalade	507	333	174	14,44	14,49	14,35	+0,14
4	Basket-ball	408	284	124	13,15	13,66	12,01	+1,66
2	Course d'orientation	395	240	155	14,07	14,39	13,56	+0,83
3	Acrosport	213	99	114	13,26	12,39	13,98	-1,59
1	Course de relais	204	175	29	14,71	15,10	12,06	+3,04
1	Cross training (CA1)	181	142	39	15,10	15,16	14,87	+0,29
5	Cross training (CA5)	152	88	64	14,30	14,63	13,83	+0,80
5	Course en durée	141	107	34	15,24	15,60	14,11	+1,50
5	Step (CA5)	122	22	100	14,62	12,79	15,00	-2,21
4	Volley-ball	115	85	30	13,36	13,75	12,17	+1,58

4	Football	67	61	6	14,95	15,20	12,50	+2,70
1	Course de vitesse	55	2	53	14,45	14,43	15,50	-1,07
1	Triathlon athlétique	53	20	33	12,92	12,93	12,92	+0,01
1	Biathlon	52	32	20	15,74	16,13	15,11	+1,02
1	Courses	48	41	7	13,24	13,68	11,00	+2,68
4	Futsal	41	40	1	14,81	14,94	10,00	+4,94
5	Circuit training	41	27	14	14,03	14,12	13,83	+0,28
1	Combiné athlétique	40	38	2	13,70	13,62	15,25	-1,63
4	Handball	33	27	6	13,80	14,08	12,00	+2,08
3	Autre APSA	27	25	2	13,85	13,94	12,75	+1,19
3	Step (CA3)	25	9	16	13,98	11,57	15,18	-3,61
5	Autre APSA	24	1	23	13,73	14,50	13,70	+0,81
1	Natation vitesse	19	13	6	15,17	15,50	14,30	+1,20
1	Aviron / ergo-aviron	17	9	8	15,76	16,56	14,88	+1,68
2	Canoé-kayak - aviron	16	11	5	16,81	16,41	17,70	-1,29
3	Gymnastique	16	12	4	14,73	14,62	15,05	-0,43
Var.	Épreuves adaptées (total)	55	44	11	13,80	13,68	14,27	-0,59

Constats par APSA :

1. La Musculation (1829 notes), le Badminton (1820 notes) et le Demi-fond (1214 notes) représentent à elles seules 57 % du total des notes attribuées en CAP dans l'académie.
2. Le Step en CA3 et l'Acrosport permettent de réussir les filles et en Step, l'écart est maximal en faveur des filles (-3,61 points d'écart, avec une moyenne de 15,18 points pour les filles contre 11,57 pour les garçons).
3. L'escalade (507 candidats) et le Cross-training se distinguent : L'Escalade comme l'une des épreuves la plus mixte et la plus équitable, avec un écart minime de +0,14 entre les sexes (14,49 points pour les garçons contre 14,35 pour les filles). Le Cross-training (CA1) montre également un écart très réduit (+0,29).
4. Les sports collectifs et athlétiques favorisent les écarts de genre : Le football notamment affiche des écarts importants. De même, le Relais montre un écart marqué de +3,04 points en faveur des garçons.



Concernant les AFLP-CAP

L'analyse des résultats de la session CAP 2026 met en lumière un choix massif (80 % des effectifs) : la concentration quasi-systématique des évaluations sur la modalité « 4/4 » en ce qui concerne les AFL méthodologiques et sociaux (AFLP 3, 4, 5 ou 6). Cela témoigne d'une standardisation des grilles qui tend à lisser les résultats vers le haut, avec des scores moyens très élevés autour de 2,90 points sur 4.
Cependant, derrière cette apparente uniformité des pratiques d'évaluation, les

résultats bruts révèlent de réelles disparités entre les filles et les garçons : sur le plan de l'autonomie et de la méthodologie (AFLP 2), les garçons devancent nettement les filles avec un écart conséquent de +1,35 point (15,88 points contre 14,53). À l'inverse, les compétences purement sociales et collectives (AFLP 3 et 4) s'imposent comme des zones de convergence où les écarts se resserrent au maximum (+0,44 et +0,31 point).

Dès lors, une vraie vigilance s'impose pour éviter que ces choix de répartition ne deviennent automatiques ou de facilité. L'objectif de ces options n'est pas de trouver une formule "optimale" ou standardisée. Il s'agit plutôt de pousser les élèves à apprendre à s'auto-évaluer, à faire des choix par eux-mêmes et à s'assumer. Les enjeux d'autonomisation poursuivis à travers les AFL méthodologiques et sociaux s'avèrent cruciaux pour la suite de leurs études et pour lutter contre le décrochage, pour leur insertion professionnelle et notamment pour les filles.

3.1 Enseignement commun : Harmonisations réalisées

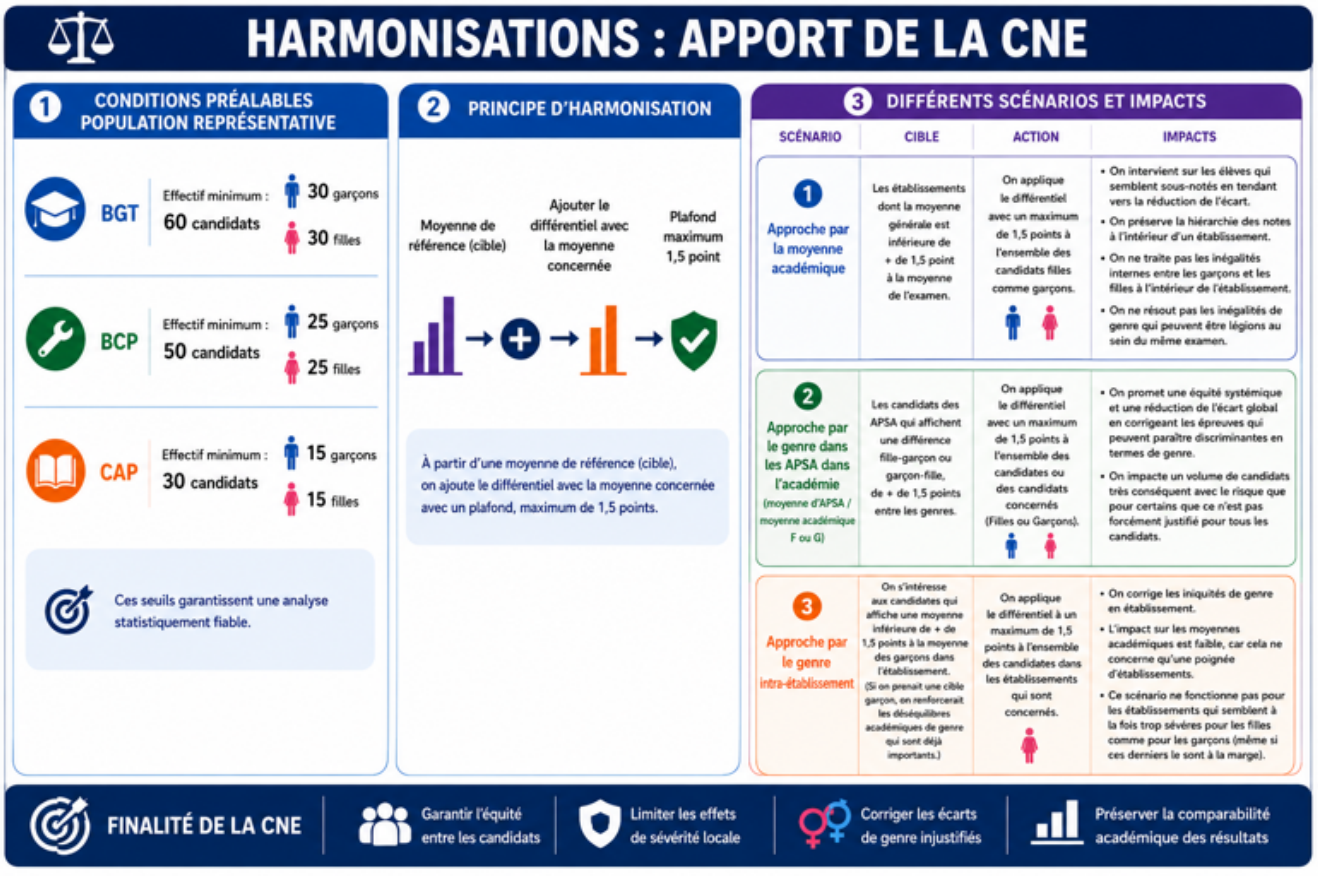
3.2 Réflexions sur les résultats de cette année

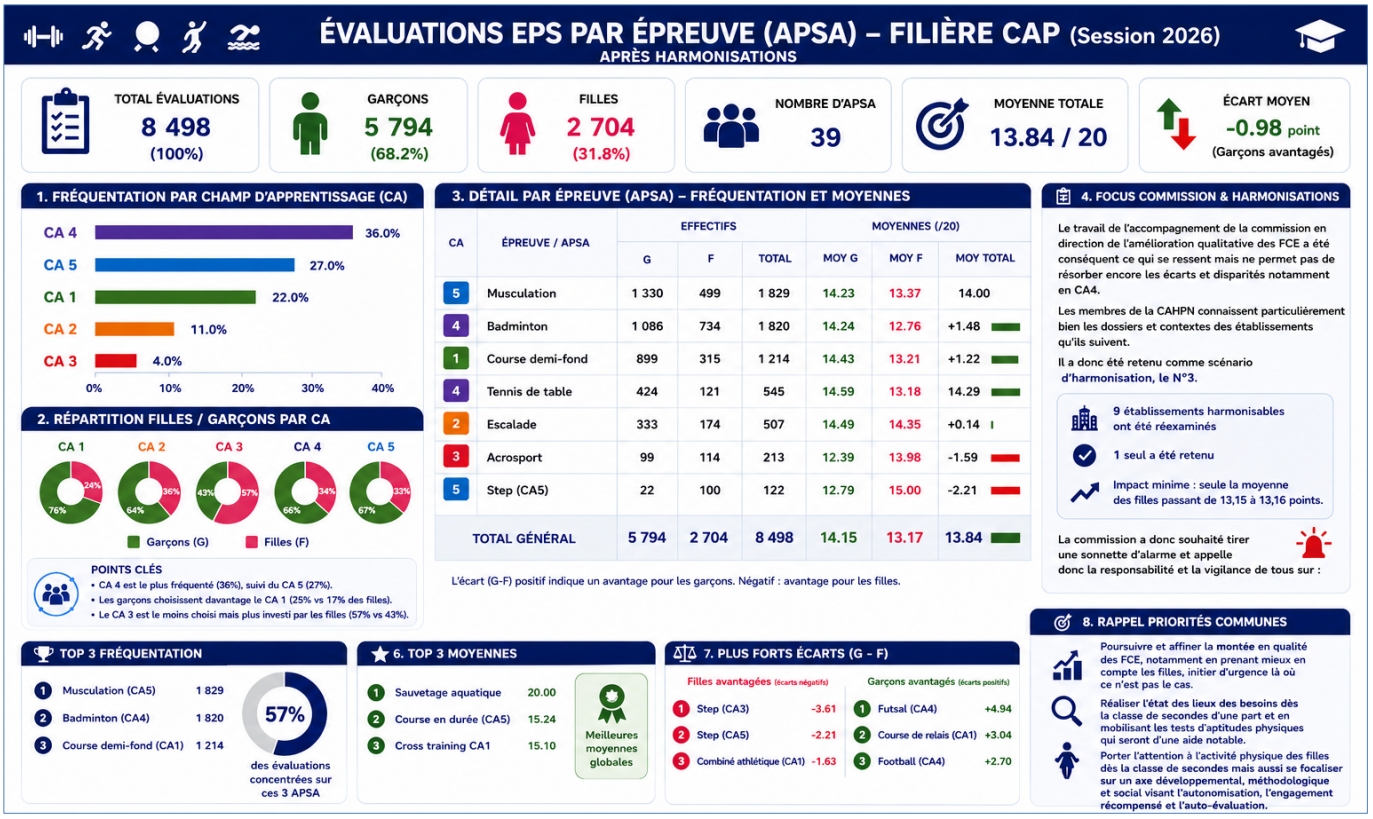
Le travail de l'accompagnement de la commission en direction de l'amélioration qualitative des FCE a été conséquent ce qui se ressent mais ne permet pas de résorber encore les écarts et disparités notamment en CA4. Les membres de la CAHPN connaissent particulièrement bien les dossiers et contextes des établissements qu'ils suivent. Il a donc été retenu comme scénario d'harmonisation, le N°3. 9 établissements harmonisables ont été réexaminés et un seul a été retenu comme à harmoniser.

La commission a donc souhaité tirer une sonnette d'alarme et appelle à la responsabilité et à la vigilance de tous sur :

- La montée en qualité des FCE, et notamment en prenant mieux en compte les filles, doit se poursuivre s'affiner, être initié d'urgence là où ce n'est pas le cas ;
- L'état des lieux des besoins est à faire dès la classe de secondes d'une part en mobilisant entre autres les tests d'aptitudes physiques qui seront d'une aide notable dans l'évaluation des besoins.

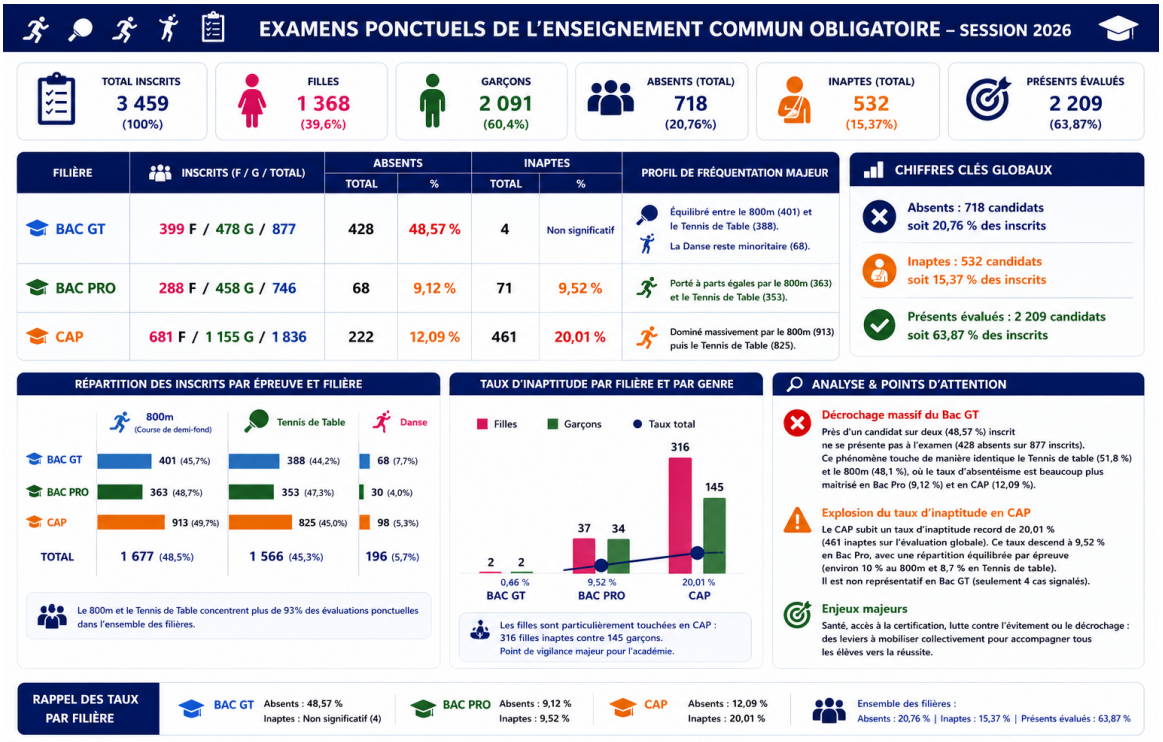
L'attention est à porter à l'activité physique des filles dès la classe de 1ère CAP mais doit aussi se focaliser sur un axe développemental, méthodologique et social visant l'autonomisation, l'engagement et l'auto-évaluation qui restent plus que jamais nécessaire et une priorité.





4. Résultats de l'examen ponctuel (candidats libres ou bénéficiaires)

4.1 Enseignement commun :



4.2 Enseignement optionnel – Candidats Ponctuels

Il n'a concerné que deux candidats vraisemblablement cette année mais nous ne sommes pas parvenus à obtenir à ce jour les données qui y sont relatives.

4.3 Enseignement de spécialité – Candidats individuels

Pour la session 2026, les candidats individuels ont été évalués dans les champs d'apprentissage retenus pour la session, notamment en sauvetage et en badminton. Les effectifs présents demeurent très réduits et nécessitent donc une lecture prudente des moyennes.

Public	Inscrits	Présents	Moyenne de l'épreuve
Candidats individuels	12	3	13,70 / 20
Sportifs de haut niveau	7	7	16,85 / 20

Parmi les 12 candidats individuels inscrits, seuls 3 se sont présentés. Leur moyenne s'établit à 13,70 points, avec 6,33 points sur 12 pour la pratique et 5,33 points sur 8 pour l'entretien. Le taux de présence constitue donc le principal point de vigilance de cette population et limite fortement la portée statistique des résultats.
Les 7 sportifs de haut niveau inscrits étaient présents. Leur moyenne est de 16,85 points. La spécificité de leur statut et des modalités d'évaluation conduit naturellement à distinguer leurs résultats de ceux des autres candidats individuels. Au-delà des moyennes, la préparation aux attendus de l'entretien demeure un enjeu important pour les candidats relevant des épreuves ponctuelles.

La session 2026 est marquée par une hausse généralisée du niveau de performance globale des candidats en CAP, malgré un léger recul démographique des effectifs inscrits sous le protocole standard (4350 candidats en 2026 contre 4459 en 2025). La moyenne générale progresse de manière significative, s'établissant à 13,84/20 (contre 13,55/20 en 2025). Cette dynamique positive profite à la fois aux garçons, dont la moyenne atteint 14,15 points (+0,26 point), et aux filles qui affichent une moyenne de 13,17 (+0,38 point).
Grâce à cette progression plus marquée chez les candidates, l'écart historique de performance en faveur des garçons se resserre légèrement pour repasser sous la barre symbolique du point, s'établissant à -0,98 en 2026 contre -1,10 l'année précédente.
Enfin, sur le plan des inaptitudes, on observe une nette diminution du nombre d'élèves totalement inaptes (dispensés), qui passe de 167 en 2025 à seulement 90 candidats en 2026, témoignant d'une meilleure inclusion soutenue par la priorité qualitative effective des équipes, de la commission et de l'Inspection au sujet des FCE adaptées. Ce phénomène est dû également au fait que Cyclades permet une identification claire des Épreuves Adaptées possibles qui incite la profession à rendre visibles des propositions dont nous sommes certains qu'elles existaient localement auparavant sans qu'elles soient formalisées

5. Réflexions et préconisations pour la session 2027

5.1 A destination des établissements

La session 2026 témoigne d'une réelle dynamique de réussite globale sur l'ensemble des voies de formation, fruit de l'engagement des équipes pédagogiques et de l'accompagnement académique par la CAHPN.
Si cette progression d'ensemble est très positive, les constats qui émaillent ce rapport appellent néanmoins à plusieurs vigilances et recommandations

Des vigilances et des recommandations d'ordre pédagogiques

Réduire les disparités de genre et favoriser l'engagement des filles dès l'entrée au lycée :
Dans toutes les filières, des écarts notables persistent au détriment de celles-ci, particulièrement fortes en voie technologique et professionnelle, ainsi que dans le champ d'apprentissage 4 où les écarts de notation sont systématiquement au détriment des filles.
Il convient d'engager, dès la classe de seconde (ou de première année de CAP), un travail ciblé de leur engagement porté par leur auto-évaluation et leur montée en confiance nécessitant également de s'attacher tôt à l'évaluation des leurs besoins pour ajuster les apprentissages bien en amont de l'année certificative.
Par exemple, sur la question de l'évaluation de leurs besoins en matière d'aptitudes physiques, les équipes pourront s'appuyer sur la mobilisation des tests d'aptitudes physiques qui peuvent constituer un levier précieux.

Diversifier et faire vivre les choix d'AFL(P) méthodologiques et sociaux : On constate une standardisation massive et quasi systématique du choix de répartition « 4/4 » (adopté par 73 % à près de 84 % des candidats selon les voies). Ces options ne doivent pas devenir des choix de facilité ou de conformité. Diversifier et faire vivre les choix d'AFL méthodologiques et sociaux, nécessite de développer au long des séquences chez l'élève, un pouvoir d'agir, une capacité d'auto-évaluation et d'assomption de ses choix, compétences transversales indispensables pour lutter contre le décrochage et sécuriser les parcours post-bac ou l'insertion professionnelle.

Poursuivre l'évolution qualitative des Fiches Certificatives Établissement (FCE) : L'ajustement qualitatif des FCE doit continuer à intégrer les singularités des publics et proposer des situations adaptées et équitables, notamment au sein des champs concentrant les plus fortes disparités motrices.

Des recommandations relatives aux opérations et à la gestion administrative :

Anticiper la saisie sous Santorin : L'ouverture de l'application Santorin intervenait cette année dès la fin janvier. Il est impératif que les équipes saisissent les premières notes de CCF au fil de l'eau sans attendre la fin d'année. Cette anticipation permet à la CAHPN, à l'Inspection académique et à la DEC d'identifier précocement vos besoins d'accompagnement et d'éviter les blocages lors de la compilation finale des notes.

Être rigoureux sur le sujet des protocoles d'inaptitude, de contrôle adapté ou d'obtention des certificats médicaux : Bien que la baisse du nombre d'inaptes totaux reflète une politique d'inclusion efficace à noter, la transmission tardive ou manquante de justificatifs a encore lourdement pesé cette année. Il est rappelé que tout aménagement ou dispense doit s'appuyer obligatoirement sur un certificat médical à jour versé au dossier. En cas d'inaptitude déclarée en cours d'année, la mention « DI » doit être rigoureusement renseignée. De même, toute saisie « ABS » doit obligatoirement être explicitée et argumentée dans l'espace commentaire et le dossier d'examen.

S'attacher à un cadre réglementaire rigoureux : Les commissions d'harmonisation ne peuvent statuer que sur l'évaluation des niveaux de compétences. Les problématiques liées à l'assiduité, au comportement ou au mérite relèvent de la vie scolaire et du suivi éducatif pluriannuel, et ne sauraient en aucun cas fonder des ajustements d'examen en fin de cursus.

Se signaler de façon précoce en cas de contextes fragilisés : Les établissements confrontés à des difficultés locales (problématiques de remplacement, contraintes matérielles ou organisationnelles) sont invités à alerter sans délai les IA-IPR référents et le DEC afin de mettre en place un accompagnement adapté au plus tôt.